

que signaler au paragraphe (A) (31) les négociations en cours et rejette ce qu'il qualifie des dernières manoeuvres de certains membres du Groupe de contact pour saper à sa base la résolution 435. Nous ne pouvons que conclure que cette fausse interprétation de nos efforts que le Conseil est lui-même mal informé.

Les auteurs du projets de résolution voudraient que l'Assemblée générale condamne deux des Etats du Groupe de contact pour "collusion" avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. En portant cette accusation, on semble ignorer l'état réel de la situation tel qu'il est exposé dans le document de l'ONU A/35/402 publié cette année sous le titre "Plan et capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire". Je recommande aux auteurs du projet un examen attentif de ce document.

En réclamant un plus grand appui financier pour la SWAPO, la résolution du Conseil ne peut avoir pour effet que de mettre davantage en doute la capacité des Nations Unies de ménager la transition d'une façon impartiale.

Le projet de résolution demande que soient rompus tous les contacts avec l'Afrique du Sud, ce qui signifierait la fin des négociations menées en vue de faire appliquer la résolution 435 du Conseil de sécurité. Ayant ainsi rejeté la voie des négociations pacifiques, les auteurs de la résolution voudraient que l'Assemblée générale soutienne la "lutte armée du peuple namibien". Nous sommes d'avis que c'est là le chemin le moins sûr pour réaliser l'indépendance de la Namibie.

Le Groupe de contact est d'avis que l'adoption de cette résolution ne contribuerait en rien aux négociations en cours et pourrait même nuire à la réalisation de l'objectif qu'on y poursuit, soit l'indépendance de la Namibie.

Afin de ne pas compromettre notre rôle de négociateur, nous nous abstenons, comme par le passé, au moment du vote. Nous soulignons que cette abstention est purement de procédure et n'indique en rien que nous prenons une position en ce qui a trait au mérite de la résolution.

Afin d'aider à préserver le climat de respect mutuel nécessaire pour la conduite des négociations menées par le Groupe de contact, les Cinq demandent à toutes les parties de s'abstenir de poser des gestes qui rendraient plus difficile la mise en application de la résolution 435.